

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
en date du 21 septembre 2022**

Les membres de l'association **Familles Rurales Les Brimbelles** régulièrement convoqués conformément à l'article 12 des statuts, se sont réunis en Assemblée Générale à Frasne, le 21 septembre 2022 à 20h30 à la salle RAMSAR du CPIE à La Rivière-Drugeon. L'AG s'est déroulée sous l'autorité de Me Edith Marmier en remplacement de Me Laëtitia Beaune-Brousseau, présidente excusée, avec pour secrétaire de séance Me Delphine Jouve-Yahi.

Participation et quorum : il a été tenu une feuille de présence émarginée par les présents, pour eux-mêmes et pour les membres leur ayant donné mandat. Le nombre des présents et des personnes dûment représentées à jour de leur cotisation ne représentant pas le quorum (un quart des adhérents), l'AG n'a pu délibérer valablement tel que prévu à l'article 14 des statuts. Une seconde AG sera donc organisée le 6 octobre 2022.

Ordre du jour

- rapport moral de la présidente
- rapports d'activités
- rapport financier et affectation du résultat de l'association
- prix de la carte 2023, élection des membres du prochain conseil d'administration
- questions diverses.

Rapport d'activités, rapport financier et affectation du résultat :

Ont été présentés le rapport moral, les rapports d'activités des périscolaires de Vaux-et-Chantegrue, La Rivière-Drugeon par les directrices Mes Elodie Robbe et Elodie Pontarlier, le rapport d'activité du périscolaire de Frasne et celui de l'accueil de loisirs par la directrice Me Christel Bossi ; celui de la micro-crèche l'a été par Me Annie Peclet, directrice. Mr Jean Goisset a présenté l'activité Informatique, Me Edith Marmier a présenté l'activité Salsa et celle du Groupe de convivialité pour personnes touchées par la maladie sur l'année 2021. Le rapport financier a été présenté par Mr Amine Homri. Mr Jean-Marie André, commissaire aux comptes, a certifié que les comptes sont justes et bien tenus. Tous les rapports sont conservés par l'association à l'appui du présent procès-verbal.

La proposition du CA d'un montant de cotisation de 20 € pour l'année 2023 est approuvée par les présents, elle sera soumise au vote lors de la prochaine AG.

Renouvellement du CA : conformément à l'article 11 des statuts et dans les limites prévues à l'article 16, l'élection des 12 administrateurs est repoussée à la prochaine AG. Les quatre administratrices concernées par le tiers sortant sont : Laëtitia Brousseau, Delphine Jouve-Yahi, Edith Marmier, Aurélie Ogier. Elles sont candidates à leur réélection hormis Aurélie O.

Questions diverses : Mr Jean-Marie André fait part de son prochain départ en retraite et donc de sa démission du poste de commissaire aux comptes, il sera remplacé par Me Alexine Goux qui travaille actuellement avec lui. Il remercie l'association avec qui les rapports ont toujours été très corrects.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 h 15.

En application de l'article 15, dernier alinéa des statuts, il a été dressé le présent procès-verbal de la réunion signé par la présidente et la secrétaire de séance.

La présidente de séance,
Edith Marmier



La secrétaire de séance,
Delphine Jouve-Yahi

